

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 03 FEVRIER 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 42

Tous les délégués, sauf

M. PREVOT, M. BABILON (excusé), qui étaient représentés respectivement par
M. FEIG et M. DUBOIS.

M. STEINER, M. J. P. MEYER, Mme HITTLER, M. ZINCK, M. KOPF, -excusés-
M. FROELICH.

DEL. N° 13 /2003

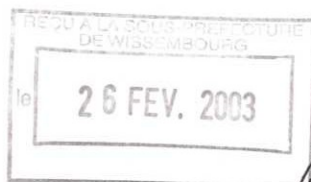
OBJET : AVANT-PROJET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (Rue des Alouettes) à DIEFFENBACH-LÈS-WOERTH

- VU la compétence « assainissement »,
- VU l'avis de la sous-commission « assainissement » en date du 16 octobre 2002,
- VU l'avis du Bureau en date du 20 janvier 2003,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer au Bureau l'approbation de l'avant projet relatif aux travaux d'assainissement préalables aux travaux de construction de la station d'épuration sud (conduites d'amenée à la station) et le lancement des appels d'offre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la délégation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 05 Février 2003

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL